Pour inscrire votre enfant à l'école

- ***Veuillez-vous rendre en mairie avec les documents suivants :***

- Votre livret de famille
- L'attestation des vaccinations obligatoires de votre enfant si celui-ci est amené à fréquenter la garderie et/ou la cantine.
- Un certificat de radiation de l'école antérieure si l'enfant a déjà été scolarisé.

Une fiche de renseignements à remplir vous est remise à l'accueil afin que l'agent puisse procéder à l'inscription.

- Une attestation vous est ensuite remise, celle-ci est à transmettre à l'école concernée.

Pour prendre un rendez-vous à l'école élémentaire, vous pouvez contacter :

M. Sébastien BLANQUET, directeur au 05 59 05 63 15

NB : Les enfants domiciliés à ARUDY, BESCAT et IZESTE peuvent être inscrits de fait aux écoles d'ARUDY.